



Extrait du CGT ARLES

<https://www.cgтарles.fr/spip.php?article1089>

CSO Saint Martin de Crau : l'inspectrice du travail refuse le licenciement de la déléguée syndicale.

- SYNDICATS - CSO Saint Martin de Crau -
Date de mise en ligne : mercredi 24 janvier 2018

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Ne rien lâcher surtout face aux discriminations !

La décision de l'Inspectrice du Travail datée du 17 janvier 2018 est venue confirmer la justesse de la lutte collective menée par la CGT contre les discriminations syndicales que subissent les déléguées du personnel au Centre social les Oliviers à Saint Martin de Crau.

Le licenciement de la Déléguée Syndicale CGT a été refusé par l'Inspectrice du Travail.

C'est une victoire collective importante qui vient conforter la démarche syndicale impulsée depuis des années dans cette association. C'est une victoire qui comme l'a écrit une des nombreuses syndiquées "va redonner de l'espoir et du courage pour continuer" !!!

Nous sommes toutes et tous fiers d'appartenir à une organisation syndicale qui dans sa démarche quotidienne "entend ne rien lâcher" contre toutes les discriminations dans l'entreprise.